

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-trois mai à dix heures et cinq minutes, le Conseil Municipal de BESSINES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle de La Grange en raison des mesures sanitaires dues au COVID 19 , sur convocation en date du 18 mai 2020 adressée par le Maire sortant, Monsieur Jacques MORONVAL, et l'ouverture sous la présidence de Monsieur Marcel BOEUF, doyen d'âge des membres présents à cette séance.

Conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

Date de la convocation : 18 mai 2020

NOM	PRESENT	ABSENT	POUVOIR
Noëlle ROUSSEAU	X		
Christophe GUINOT	X		
Caroline CALVEZ	X		
Dimitri SAUVAGE	X		
Marie-Madeleine BERTHIER	X		
Marcel BOEUF	X		
Stéphanie BEAUCHARD	X		
Grégory PREUSS	X		
Virginie HEULIN	X		
Roland LE DREO	X		
Marjorie CHARLES-BERLIOZ	X		
Frédéric FROMENT		X	Roland LE DREO
Bernardita EYMARD	X		
Romain BRANGER	X		
Nathalie BRACONNIER	X		
Patrick THOMAS	X		
Alice ARDY	X		
Serge GELIN	X		
Laurence GOUBAND	X		

ORDRE DU JOUR

- 1- Election du Maire
- 2- Création des postes d'adjoints
- 3- Election des adjoints
- 4- Délégations du Conseil municipal au Maire

POINT 1 : Election du Maire

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jacques MORONVAL, maire sortant, qui a déclaré les membres du Conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions. Il a procédé à l'appel nominal de membres du Conseil, a dénombré 18 conseillers présents.

Le Conseil municipal a désigné en qualité de secrétaire Mme Noëlle ROUSSEAU.

M. Marcel BOEUF, doyen d'âge de la séance, a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a constaté que la condition de quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 était remplie.

M. Marcel BOEUF demande quelles sont les candidatures au titre de Maire.

Mme Noëlle ROUSSEAU propose sa candidature et demande au Président à prendre la parole. Elle explique les motivations qui incitent à se présenter Maire.

M. Christophe GUINOT propose sa candidature et explique également ses motivations.

Il y a donc 2 candidats au poste de Maire.

M. Marcel BOEUF a ensuite invité le Conseil municipal à procéder à l'élection du maire.

Le Conseil municipal a désigné 2 assesseurs : Mme Virginie HEULIN et Mme Bernardita EYMARD

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 0
- d) Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du Code électoral) : 5
- d) Nombre de suffrages exprimés : 14
- e) Majorité absolue : 8

M. Christophe GUINOT : 8 suffrages obtenus

Mme Noëlle ROUSSEAU : 6 suffrages obtenus

M. Christophe GUINOT a été proclamé Maire, à la majorité absolue, au premier tour de scrutin et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

M. Patrick THOMAS demande à prendre la parole et quitte la séance du Conseil Municipal suivi de Mme Alice ARDY, M. Serge GELIN et Mme Laurence GOUBAND.

POINT 2 : Création des postes d'adjoints

M. Le Maire indique qu'en application des articles L 2122-1 et L 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal, soit six adjoints au maire maximum.

Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de cinq adjoints.

M. Le Maire propose la création de cinq postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a fixé à **cinq le nombre de postes d'adjoints.**

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
9	5	1

POINT 3 : Election des Adjoints

M. Le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil municipal.

Une seule liste a été déposée : M. Roland LE DREO en tête de liste, Mme Virginie HEULIN, M. Marcel BŒUF, Mme Marie-Madeleine BERTHIER, M. Grégory PREUSS.

Résultats du premier tour de scrutin :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 4
- nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L66 du code électoral) : 0
- nombre de suffrages blancs (art. L.65 du Code électoral) : 6
- nombre de suffrages exprimés : 9
- majorité absolue : 5

Nom et prénom de chaque candidat placé en tête de liste : M. LE DREO Roland

Nombre de suffrage obtenus : 9

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés dans leur fonction les candidats figurant sur la liste conduite par M. LE DREO Roland.

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation jointe au procès-verbal.

POINT 4 : Délégations du Conseil municipal au Maire

Point ajourné par le maire, M. Christophe GUINOT, au prochain Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h55.

Le secrétaire de séance,

